



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 143 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le CLSC de Ville Saint-Gabriel offre des soins de santé à l'ensemble des 12 000 résidents du secteur Brandon;

ATTENDU QUE la population du secteur Brandon est vieillissante et nécessite de plus en plus de soins de santé;

ATTENDU QUE le nombre de médecins actifs au CLSC est passé de 7 à 3 sur une période d'une quinzaine d'années;

ATTENDU QU'il n'y a plus de clinique médicale sans rendez-vous au CLSC depuis 2006;

ATTENDU QUE la perte de services de première ligne à Ville Saint-Gabriel a une incidence directe sur l'engorgement de l'urgence du CHRDL de Joliette;

ATTENDU QUE les services ambulanciers ont été largement réduits en 2008;

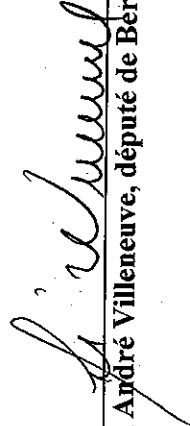
ATTENDU QUE le taux de couverture territoriale et le taux d'exposition réelle des ambulanciers ne répondent plus aux exigences de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

ATTENDU QUE la municipalité de Ville Saint-Gabriel est en démarche de revitalisation en collaboration avec le gouvernement du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement du Québec d'exiger du ministère de la Santé et des Services sociaux qu'il apporte rapidement des solutions durables et concrètes dans le secteur Brandon afin de renverser cette lourde tendance qui porte directement atteinte à la qualité de vie et à la santé de nos concitoyens, en plus de nuire à la démarche de revitalisation de notre coin de pays.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


André Villeneuve, député de Bérthier

07 Juin 2011
Date